

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Québec, le 18 février 2014

Monsieur Jean-Bertin Gingras
Directeur général
Collège O'Sullivan de Québec
840, rue Saint-Jean
Québec (Québec) G1R 1R3

Objet : Suivi au rapport sur l'évaluation institutionnelle

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 22 janvier 2014, la Commission a examiné les suites que le Collège a données aux trois recommandations qu'elle lui avait formulées lors de l'évaluation institutionnelle.

La Commission recommandait au Collège de préciser les rôles et le partage des responsabilités de chacun et de s'assurer que le personnel en ait une compréhension claire. Plusieurs documents renseignent le personnel sur le partage des responsabilités dans le Collège, comme un organigramme clair et précis de même que la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages(PIEA) et la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP). De plus, l'établissement rend disponible un rapport annuel qui inclut des renseignements permettant de parfaire la compréhension du rôle exercé par les différents services et instances du Collège. Jugeant que le personnel a toute l'information utile pour comprendre comment les responsabilités sont réparties dans le Collège, la Commission lève donc cette recommandation.

La Commission avait aussi recommandé au Collège de procéder à un diagnostic rigoureux de l'ensemble de l'établissement et d'élaborer par la suite un plan d'action permettant d'assurer le développement du Collège. Dans son rapport décennal, le Collège démontre que, suite à une analyse rigoureuse de sa situation, il a adopté un virage qui a eu des retombées positives pour l'établissement. Ainsi, le Collège a diversifié son offre de programmes, ce qui s'est traduit par une hausse significative de sa population étudiante. Cette recommandation est donc levée.

Enfin, la Commission avait recommandé au Collège de documenter ses divers processus et d'archiver ses documents. La Commission note que les divers comités du Collège rédigent des comptes rendus de leurs réunions et que le Collège utilise maintenant le système de classement manuel proposé dans le *Guide de gestion des archives des établissements d'enseignement collégial du Québec*. Aussi, la Commission juge que des suites satisfaisantes ont été données à cette recommandation.

À la lumière des informations qui lui ont été transmises, la Commission considère que les actions posées par le Collège O'Sullivan de Québec répondent adéquatement aux recommandations formulées lors de l'évaluation institutionnelle et que ces actions contribueront à améliorer la qualité de la gestion dans le Collège.

Je vous remercie de votre collaboration et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. M^{me} Sylvie Vézina, directrice des études